

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 28 avril 2017

Délibération N° 17SP-701

Politique	Culture, sports et loisirs
<b>OBJET</b>	<b>[Grand EST] - Dispositifs 2017 relevant de la culture du patrimoine et de la mémoire</b>
Montant	0 €
<i>Fonction</i>	<i>31 - Culture, sports et loisirs / Culture</i>
<i>Sous/fonction</i>	

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST DECIDE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de créer les 25 dispositifs Grand Est** (14 relatifs arts vivants et visuels et 9 à l'économie culturelle et la création numérique, un à la coopération transfrontalière et un au patrimoine muséal) joints en annexes, à savoir :
  - soutien aux émergences – spectacle vivant
  - soutien aux émergences – arts visuels
  - aide à la diffusion régionale, nationale et internationale – spectacle vivant
  - aide à la diffusion régionale, nationale et internationale – arts visuels
  - aide aux outils de promotion – spectacle vivant et arts visuels
  - soutien à la présence des galeries d'art sur les foires et salons d'art contemporain en France et à l'étranger – arts visuels
  - soutien aux résidences artistiques et culturelles spectacle vivant
  - soutien aux résidences missions de territoire en arts visuels
  - aide lieux et projets annuels structurants en spectacle vivant
  - aide aux lieux et aux projets structurants en arts visuels
  - soutien aux festivals et manifestations d'envergure en spectacle vivant
  - soutien aux festivals et manifestations d'envergure en arts visuels
  - soutien aux initiatives artistiques et culturelles locales spectacle vivant et arts visuels
  - soutien aux réseaux et centres de ressources
  - aide au développement culturel des territoires
  - aide aux centres de ressources
  - aide aux festivals
  - aide aux investissements en faveur des salles de cinéma
  - aide à la création littéraire
  - aide à l'édition
  - aide aux librairies indépendantes
  - aide aux résidences
  - aide aux actions interprofessionnelles
  - soutien à la coopération culturelle transfrontalière
  - soutien à l'aménagement des musées et/ou d'équipements muséographiques

- **d'abroger au 1<sup>er</sup> mai 2017 les anciens dispositifs des Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine** comme indiqués dans le tableau joint en annexe.

**ADOTEE à l'unanimité des membres présents et représentés de l'Assemblée,**

**Pour** : Groupes de la Majorité Régionale et PS

**Contre** : /

**Abstentions** : Groupe « Les Patriotes – FN »

Strasbourg le 28 avril 2017,  
Le président du Conseil Régional



Michel Müller